

Sécurité

M. Diefenbaker: Il est en retraite fermée. Le député de Dollard est disparu. Pourquoi?

Une voix: Il est chez les Sioux.

M. Diefenbaker: Pourquoi n'est-il pas là? La réponse est évidente. C'est qu'aujourd'hui il préfère ne pas se trouver dans les environs. Pourquoi ne se lève-t-il pas pour dire ce qui s'est passé à l'époque où il était solliciteur général? Il ne s'agit pourtant pas là d'un gouvernement qu'on pourrait qualifier de taciturne. Ses membres parlent de tous les sujets. Pourquoi n'est-il pas là aujourd'hui? Voilà pourquoi je m'inquiète sérieusement au sujet du solliciteur général actuel—le seul à demeurer sur le pont en flamme alors que tous les autres ont fui.

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: Voilà qu'il tente de répondre à des questions sur un sujet dont il ignore tout, et les deux ex-ministres qui auraient pu répondre préfèrent se taire ou se balader en Afrique ou ailleurs.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Le seul fait qu'ils ne soient pas ici prouve qu'ils ont des raisons pour n'y pas être. Et la conclusion qu'on doit en tirer, c'est tout simplement celle-ci: ils ne veulent pas répondre aux questions concernant la conduite la plus injustifiable qu'on puisse reprocher à un parti légitime; le seul qui puisse en bénéficier, ce n'est pas la GRC mais le parti libéral. Cela, je le souligne. Je n'ai rien de plus à dire à ce sujet.

Votre Honneur, aussi longtemps que je siégerai à la Chambre...

Une voix: Trop longtemps.

M. Diefenbaker: ... je ne tolérerai pas le genre d'attaques qu'on a porté subrepticement, sournoisement, contre la GRC, lui imputant le blâme des erreurs du gouvernement au pouvoir, de ses échecs.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: J'ai dit avoir vu la GRC à l'œuvre, probablement deux cents fois à un ou deux cas près, et sauf pour deux fois, la vérité est sortie. La voilà aujourd'hui, cible facile, victime des attaques du gouvernement qui a décidé d'en faire son bouc émissaire au lieu d'assumer ses responsabilités ministérielles.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Maintenant, le ministre dit que toute cette affaire sera renvoyée à la Commission McDonald. Savez-vous ce que cela signifie? Tout simplement que la Commission est entrée en fonction depuis le mois de juillet. Dans quelle mesure a-t-on étudié ces problèmes? Bien peu ou presque pas. En renvoyant toute cette affaire à la Commission, le gouvernement espère qu'on ne découvrira rien avant les prochaines élections.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: C'est justement la raison pour laquelle on renvoie cette affaire à la Commission McDonald au lieu de

[M. Diefenbaker.]

permettre au Parlement de l'étudier. Et, de plus, en vertu de son mandat, le seul mandat spécial confié à la Commission, c'est qu'elle n'est pas autorisée à mettre en question la responsabilité ministérielle.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Mon temps de parole est écoulé, je veux tout simplement dire au gouvernement qu'il ne s'en tirera pas à si bon compte.

Des voix: Poursuivez.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, ces deux personnes ont salué de la main comme on le faisait au Reichstag juste avant 1939. Je demande au gouvernement d'être franc, de nous révéler les faits. Qu'il ne fasse pas de cachotteries à sa manière habituelle. Qu'il redonne au Parlement ses droits et tirens cette chose au clair. La GRC ne sera pas le bouc émissaire des ministres de ce gouvernement, qui cherchent par tous les moyens à se protéger eux-mêmes.

• (1702)

[Français]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, la motion que nous avons à débattre aujourd'hui a trait à un problème très important sans aucun doute, mais que nous débattons à la Chambre depuis plus de deux semaines. La motion stipule que:

... la Chambre regrette vivement que le gouvernement ne soit pas disposé à autoriser l'un de ses comités à étudier le rôle joué par les ministres dans les opérations de sécurité.

Je suis d'avis que nous devons connaître la vérité sur les agissements de la Gendarmerie royale du Canada comme de ceux de tout corps de police au Canada, sur la façon de procéder à des enquêtes, à faire respecter la loi et l'ordre au Canada. Mais les corps de police doivent travailler selon l'ordre et la loi établie, dans des cadres bien définis. Ils ont un travail bien délicat à accomplir, savoir faire respecter la loi et l'ordre sans brimer les libertés de chacun.

Je me souviens, monsieur l'Orateur, lorsque j'étais tout jeune et que je pouvais lire dans des journaux, par exemple, que la Gendarmerie royale canadienne ou la «Police montée», comme on disait à cette époque, était sans reproche et qu'elle ne ratait jamais son homme. Nous étions fiers de ce corps de police et je pense que nous avions raison à ce moment-là, mais aujourd'hui, depuis quelque temps surtout, on a cherché par tous les moyens à déprécier ce corps de police, et je me demande jusqu'à quel point on a réussi.

Mais, monsieur l'Orateur, dans ses actions, pour mettre un frein au crime organisé ou autre au Canada, la police ne doit pas outrepasser ses droits, et le gouvernement doit veiller à ce qu'il en soit ainsi. Il y a plus de sept siècles que Bracton a posé un principe; dans ce temps-là, il est vrai que Bracton parlait du roi, aujourd'hui on pourrait parler du gouvernement. Alors voici le principe de Bracton:

Le Roi lui-même ne doit pas être assujéti à l'homme, mais à Dieu et à la Loi, car c'est la Loi qui fait le Roi. Par conséquent, que le Roi attribue à la Loi ce que celle-ci lui attribue, c'est-à-dire l'autorité et la puissance, car là où la volonté et non la Loi fait autorité, il n'y a pas de Roi.